



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Océane GODARD	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur David HAEGY	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU	
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
 Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
 Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
 Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
 Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
 Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
 Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : ENVIRONNEMENT**Soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus - Signature d'une convention Groupement déchets abandonnés**

L'éco-organisme CITEO accompagne les collectivités territoriales dans la prévention et la gestion des déchets d'emballages ménagers.

Dans ce cadre, CITEO propose un nouvel accompagnement spécifique à toutes les communes et groupements de communes ayant en charge le nettoyage des déchets, via une convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Cette convention d'une durée maximum de 5 ans prévoit :

- des engagements réciproques visant à la mise en place d'un plan de lutte contre les déchets abandonnés diffus d'emballages,
- un soutien financier aux coûts des opérations de nettoyage et de réduction de ces déchets abandonnés sur l'espace public et aux dépôts contraires au règlement de collecte, compris entre 0,9€ et 4,3 € /habitant/an, selon la typologie de la collectivité.

Le montant du soutien est estimé à 680 000 € par an pour la Ville de Dijon (948 000 € par an pour l'ensemble des communes de la métropole).

Dans la mesure où les actions pour prévenir et traiter les déchets abandonnés diffus relèvent de compétences partagées entre Dijon métropole et les communes membres selon que les espaces publics sont métropolitains ou municipaux, Dijon métropole a proposé d'être le mandataire du groupement des communes volontaires.

Elle a ainsi établi une convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement. Elle assurerait notamment l'animation du dispositif et le suivi de la convention avec CITEO et procéderait au reversement, selon le barème et les modalités définis par CITEO, de la quote-part du soutien revenant à la Ville.

Au regard de l'engagement de la Ville pour assurer un haut niveau de service en matière de propreté urbaine et de son intérêt pour mener des actions en matière de lutte contre les déchets abandonnés, conformes aux dispositions de la convention de CITEO, il est proposé que la Ville de Dijon adhère au groupement de communes proposé par Dijon métropole.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

d'approuver les termes de la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO et de rejoindre le groupement des communes adhérentes,

d'approuver la désignation de Dijon métropole en tant que mandataire du groupement des communes souhaitant s'engager dans la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO,

d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement avec Dijon métropole, qui définit les modalités de fonctionnement du groupement et de reversement des soutiens par le mandataire aux communes, annexée à la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 55	ABSTENTION : 4
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

